

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023



N° 4/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoint ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

ABSENT : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Brocantes organisées par la Commission des Affaires Sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE de fixer comme suit les tarifs pour les brocantes organisées par la Commission des Affaires Sociales :

- Brocante « puériculture » : 2 €/table avec un minimum de 2 tables
- Brocante aux jouets : 2 €/table avec un minimum de 2 tables

Ces manifestations ayant lieu tous les ans, ce montant sera reconduit les années suivantes sauf délibération contraire.

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental

